

LA DESIGNATION D'UN MANDATAIRE

Le présent formulaire permet aux contribuables de donner une procuration à un tiers (bureau comptable, bureau fiscal,...), dans le cadre de l'application Tax-on-web (www.taxonweb.be). Le présent formulaire doit être dûment complété et signé par les deux parties.

Ensuite, les pages 1 et 2 doivent, en fonction du domicile fiscal du mandant, être envoyées à l'adresse de la direction régionale compétente des impôts directs du SPF Finances. Les adresses de ces directions régionales se trouvent en page 4.

SEULS LES FORMULAIRES ORIGINAUX SERONT ACCEPTES (ni fax, ni photocopie, ni e-mail)

1. Définition de la procuration

Le mandant donne à son mandataire une procuration pour remplir électroniquement et soumettre électroniquement la déclaration d'impôts des personnes physiques. La procuration ne concerne que cet aspect de la relation juridique entre le mandant et le mandataire.

Le mandant ne peut donner de nouvelle procuration similaire avant qu'il ne soit mis fin à la présente procuration.

En donnant cette procuration, le mandant ne perd pas la possibilité de remplir et de soumettre personnellement la déclaration fiscale électronique des personnes physiques.

Si vous souhaitez que votre mandataire soumette votre déclaration commune, les deux déclarants doivent remplir cette rubrique.

2. Durée

La durée de validité de la procuration débute à la date d'enregistrement par le SPF Finances et est indéterminée ou déterminée jusqu'au /...../ (jour/mois/année).

3. Identification du (des) mandant(s)

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Numéro de Registre national : <input type="text"/> <input type="text"/>	Numéro de Registre national : <input type="text"/> <input type="text"/>
(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)	(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)
Code postal du domicile : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code postal du domicile : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Joignable pendant les heures de bureau : Au numéro de téléphone/GSM :	Joignable pendant les heures de bureau : Au numéro de téléphone/GSM :
A l'adresse e-mail :	A l'adresse e-mail :

Date : / /

Date : / /

Signature du mandant,

Signature du mandant,

4. Suppression d'un mandat actif précédant

Ce mandat annule et remplace le mandat donné, dans le cadre de Tax-on-web à :	
..... (nom ancien mandataire) (nom ancien mandataire)
Signature du mandant,	Signature du mandant,

5. Identification du mandataire

Si personne morale

Nom complet :, dont le siège est établi à :

Rue :N°

Code postal : Commune :

Numéro unique d'entreprise :

(Il s'agit de votre ancien numéro de TVA)

Représente la personne morale en qualité de ⁽¹⁾:

directeur

administrateur-délégué

associé

Nom :

Prénom :

Numéro de Registre national :

(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)

(Ci-après dénommé « le mandataire »)

(1) Il s'agit de la même personne qui a désigné le gestionnaire local.

Si personne physique

Nom complet :, domicilié(e) à

Rue :N°

Code postal : Commune :

Numéro unique d'entreprise :

(Il s'agit de votre ancien numéro de TVA)

Numéro de Registre national :

(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)

(Ci-après dénommé « le mandataire »)

Le mandataire est joignable pendant les heures de bureau :

Au numéro de téléphone :

Au numéro de fax :

A l'adresse e-mail :

Au numéro de GSM :

Date : / /

Signature du mandataire,

(pas nécessaire si déjà couvert par un autre contrat)

Tant les procurations à durée déterminée que les procurations à durée indéterminée prennent fin conformément aux articles 2003-2010 du C.C. Les procurations à durée déterminée prennent aussi fin à l'issue du délai indiqué ci-dessus.

Tant les procurations à durée déterminée que les procurations à durée indéterminée peuvent être révoquées moyennant le respect de la procédure suivante:

- Le mandant peut à tout moment révoquer sa procuration, avec effet immédiat et sans délai de préavis. Pour ce faire, il avertit par écrit le SPF Finances ⁽²⁾ en demandant de bloquer immédiatement l'accès du mandataire à l'application logicielle pour sa déclaration à l'impôt des personnes physiques. Il avertira aussi par écrit le mandataire de la révocation de cette procuration.
- Le mandataire peut révoquer sa procuration, avec effet immédiat et sans délai de préavis. Il ne peut révoquer la procuration avant terme. Ceci signifie que le mandant doit toujours disposer de suffisamment de temps pour régler sa déclaration et éventuellement changer de mandataire. Afin de révoquer la procuration, le mandataire envoie une notification écrite au mandant et au SPF Finances ⁽²⁾ afin de leur communiquer la révocation.

Si, au moment de la révocation, la déclaration électronique a déjà été introduite, cette dernière ne peut plus être modifiée électroniquement. Si le mandant souhaite encore apporter des modifications à sa déclaration, il prendra contact avec son service local de taxation.

⁽²⁾ Le présent formulaire doit, en fonction du domicile fiscal du mandant, être envoyé à l'adresse de la direction régionale compétente des impôts directs du SPF Finances. Les adresses de ces directions régionales sont annexées au présent formulaire.

Adresses des directions régionales des impôts directs, responsables, dans le cadre de l'application Tax-on-web, de l'enregistrement et de la suppression des mandats

<u>Direction régionale</u>	<u>Personne de contact</u>	<u>N° de téléphone</u>	<u>Adresse e-mail</u>
2000 ANTWERPEN I Italiëlei 4 bus 2	Dominiek Van Goethem	0257/623.97	dominiek.vangoethem@minfin.fed.be
2000 ANTWERPEN II Tabaksvest 50	Chantale Van Doren	0257/886.84	chantale.vandoren@minfin.fed.be
6700 ARLON Place des Fusillés	Viviane Leonard	063/60.08.50	viviane.leonard@minfin.fed.be
8000 BRUGGE G. Vincke Dujardinstraat 4	Marleen Vercruysse	050/32.93.10	marleen.vercruysse@minfin.fed.be
1050 BRUXELLES I Avenue Louise, 245	Jean-Marie Taveirne	02/641.09.56	jeanmarie.taveirne@minfin.fed.be
1050 BRUXELLES II Avenue Louise, 245	Guy François	02/641.06.97	guy.a.francois@minfin.fed.be
6000 CHARLEROI Place Albert 1 ^{er} , 4 bte 20	Eliane Véronèse	0257/596.62	eliane.veronese@minfin.fed.be
9050 GENT Zuiderpoort Gaston Crommenlaan 6/604	Ann De Troyer	0257/925.15	ann.detroyer@minfin.fed.be
3500 HASSELT Voorstraat 43	Marcel Brouwers	0257/734.78	marcel.brouwers@minfin.fed.be
3001 LEUVEN Philipssite 3A bus 1, 5 ^{de} verd	Stefaan Vanmoer	016/31.80.53	stefaan.vanmoer@minfin.fed.be
4000 LIEGE Rue de Fragnée 40, 9 ^e étage	Pol Beauwens	04/254.88.14	pol.beauwens@minfin.fed.be
7000 MONS Digue des Peupliers 71	Calogera Scalzo	065/32.73.95	calogera.scalzo@minfin.fed.be insp.a.cd.mons@minfin.fed.be
5000 NAMUR Rue des Bourgeois 7 C 60	Claude Descurieux	081/24.76.57	claudio.descurieux@minfin.fed.be